

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 27 septembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Marché de gros - Rue Docteur Stein - Déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière**

Madame Koenders, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration du marché de gros, le Conseil Municipal a décidé par délibération du 30 mars 2009, d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'une emprise de terrain située rue Docteur Stein, en vue de procéder à sa cession à la société "Les Salaisons Dijonnaises".

Au cours de l'enquête qui s'est déroulée du 4 au 18 mai 2009 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête ni formulée au commissaire-enquêteur ; ce dernier a émis un avis favorable.

Il est donc proposé de déclasser une emprise de la rue Docteur Stein du domaine public communal, représentant une superficie d'environ 1 250 m², telle que représentée sur le plan annexé au rapport.

Il est précisé que la cession de cette emprise interviendra ultérieurement, lorsque l'ensemble des documents d'arpentage permettant de régulariser la situation foncière sur ce secteur sera réalisé.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider de déclasser du domaine public communal une partie de la rue Docteur Stein, représentant une superficie d'environ 1 250 m², telle que représentée sur le plan annexé au rapport ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

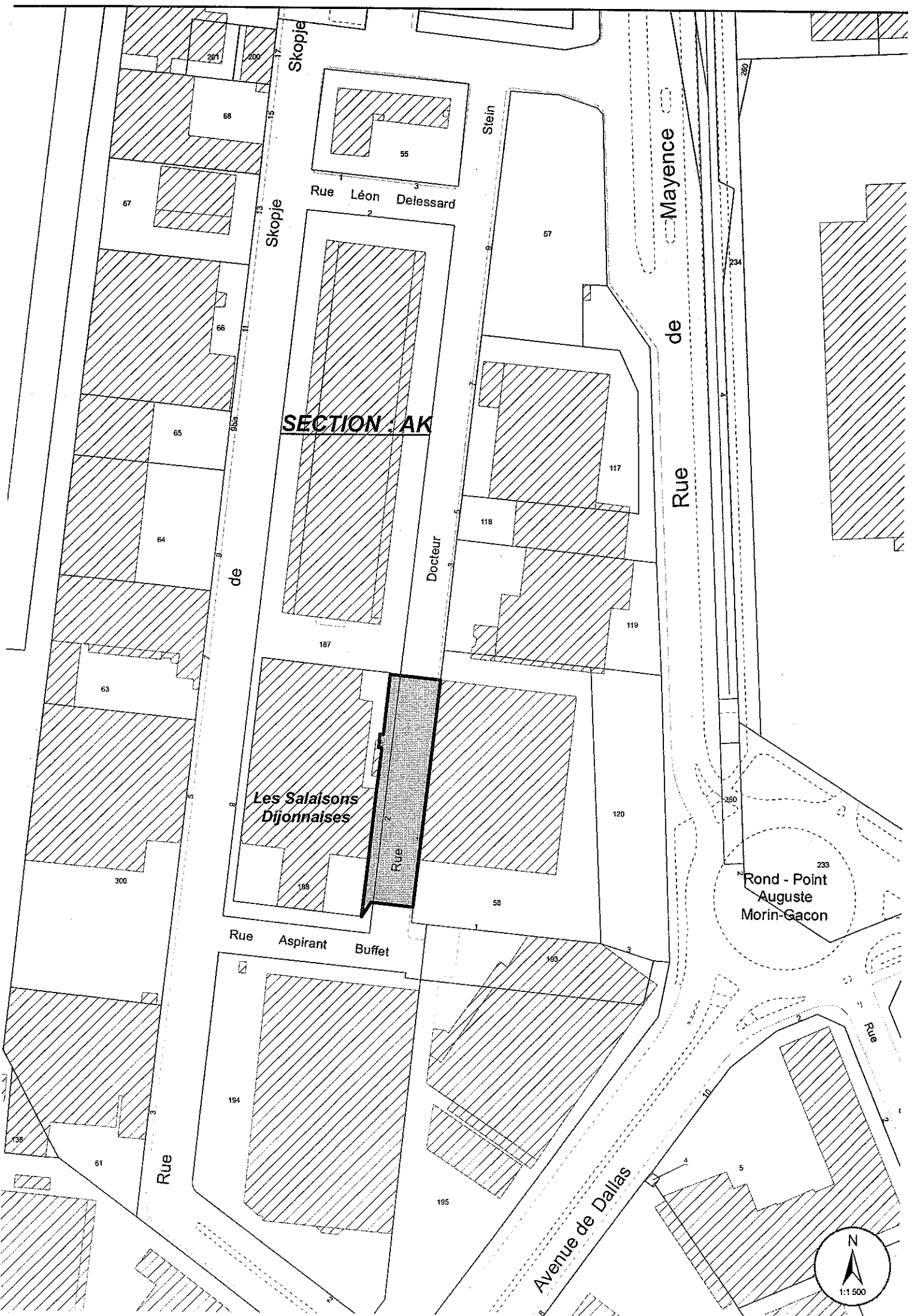
RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 30.09.2010



SECTION : AK

**Les Salaisons
Dijonnaises**

